



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 10148

Numéro SIREN : 431 476 001

Nom ou dénomination : A2 CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2015 sous le numéro de dépôt 44780



1504483101

DATE DEPOT :	2015-05-19
NUMERO DE DEPOT :	2015R044780
N° GESTION :	2000B10148
N° SIREN :	431476001
DENOMINATION :	A2 CONSULTING
ADRESSE :	14 r d Ouessant 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2015/02/27
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)

26 27/02/2015 NG

00310168

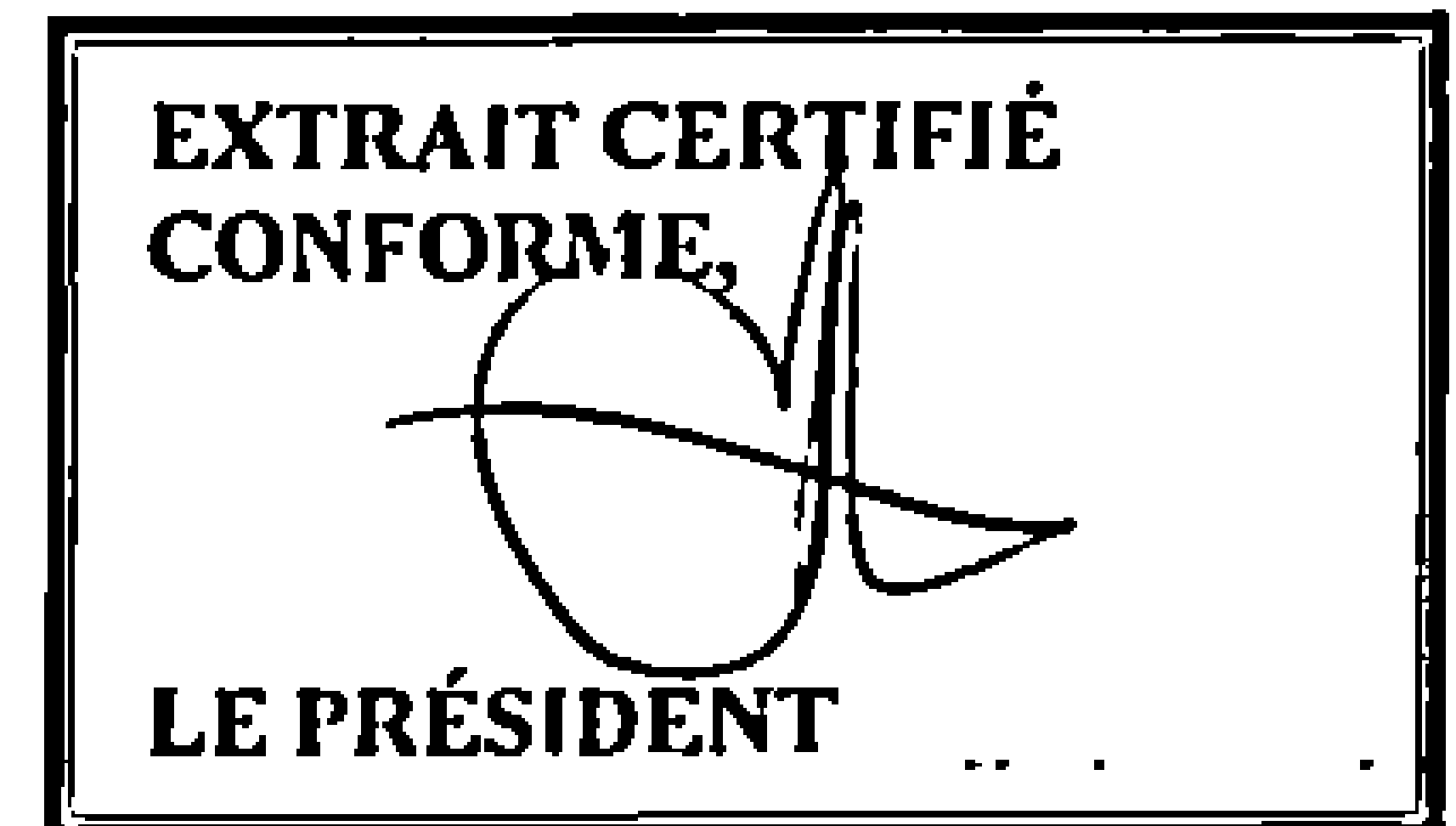
A2 CONSULTING

SA au capital de 62.100 €

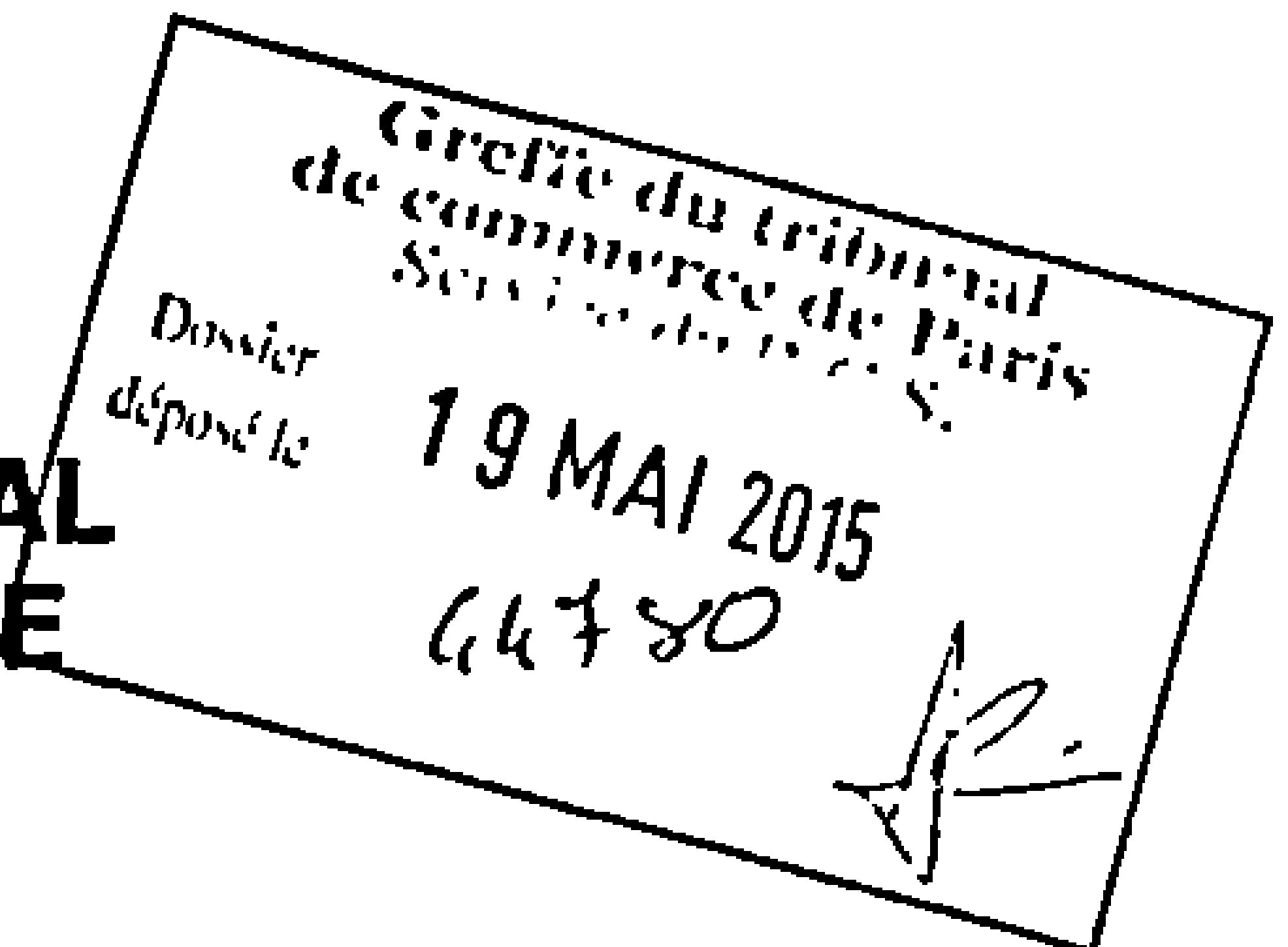
Siège social :

**14 rue d'Ouessant
75015 PARIS**

431 476 001 RCS PARIS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 FÉVRIER 2015



L'an deux mille quinze, le vingt-sept Février à dix-sept heures trente, au siège social de la Société, à Paris 15^{ème}, 14 rue d'Ouessant, les actionnaires de la Société A2 CONSULTING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 11 Février 2015.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom que, le cas échéant, en qualité de mandataire.

Monsieur Jacques SCHRAMM préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Thomas CADOR et Monsieur Hervé FRATTA, les 2 membres présents représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Patrick GEORGELIN assume les fonctions de secrétaire de séance.

Le Cabinet REXCO Conseils, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre Recommandée avec accusé de réception en date du 11 Février 2015, est absent et excusé.

Madame Florence ARNOULD et Madame Aurélia BOUCHET, Déléguée du Comité d'entreprise, et Monsieur Benjamin ROBLÈS, Délégué suppléant du Comité d'entreprise (désigné pour remplacer Madame Bouchra GUERIN durant son absence de l'entreprise) ont été régulièrement convoquée par lettre remise en main propre contre décharge en date du 11 Février 2015. Monsieur Benjamin ROBLÈS assiste à la réunion ; Madame Florence ARNOULD et Madame Aurélia BOUCHET sont absentes et excusées.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que le quorum est atteint et qu'en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'accusé de réception,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque représentant du Comité d'entreprise,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés,
- Un exemplaire des statuts de la société.

Le Président dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

-
-
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration,
-
-
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires. Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité d'entreprise.

Par ailleurs, il déclare que le rapport de gestion du Conseil d'administration, ainsi que l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions ont été soumis au Comité d'entreprise, qui, à la suite de cette communication, n'a présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
-
-
- Nomination de 3 nouveaux Administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du Rapport de gestion du Conseil d'administration

Enfin la discussion est ouverte. Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui figurent à l'ordre du jour :

.....
.....

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale nomme

Monsieur Hervé FRATTA, de nationalité française, né le 13 Mai 1967 à Chartres (28),
demeurant à LA CELLE SAINT-CLOUD (78170), 19 avenue de Circourt ;

en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2020.

*Mise aux voix, cette résolution
est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur Hervé FRATTA a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale nomme

Monsieur Bernard DUCHAMP, de nationalité française, né le 15 Mai 1963 à Chamalières (63),
demeurant à SAINT-MALO (35400), 73 rue du Docteur Célestin Huet ;

en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la
réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur
les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2020.

*Mise aux voix, cette résolution
est adoptée à l'unanimité.*

*Monsieur Bernard DUCHAMP a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune
fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.*

Septième résolution

L'Assemblée Générale nomme

Monsieur Guy ISIMAT-MIRIN, de nationalité française, né le 9 Mars 1953 à Montreuil sous Bois (93),
demeurant à SAINT-GRATIEN (95210), 5 avenue de Girardin ;

en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la
réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur
les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2020.

*Mise aux voix, cette résolution
est adoptée à l'unanimité.*

*Monsieur Guy ISIMAT-MIRIN a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune
fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.*

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du
présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il
appartiendra.

*Mise aux voix, cette résolution
est adoptée à l'unanimité.*

o O o O o

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-
huit heures vingt. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après
lecture, par les membres du bureau.